



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée du tirailleur sénégalais

Question écrite n° 53558

Texte de la question

Il a été annoncé que la République du Sénégal avait décidé de mettre en place une « journée du Tirailleur ». M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants ce qu'il en est de cette initiative et comment la France pourrait s'y associer afin de manifester sa reconnaissance envers ses anciens combattants africains.

Texte de la réponse

La politique de mémoire conduite par le ministre délégué aux anciens combattants a pour but notamment de perpétuer le souvenir de tous les combattants et de toutes les victimes des conflits contemporains. A ce titre, à l'occasion des hommages nationaux ou des cérémonies officielles, le ministre associe toutes les catégories de combattants ayant pris part aux événements commémorés. La pérennisation de la mémoire des tirailleurs africains est donc un objectif permanent, dès lors que ces combattants ont été acteurs ou associés à ces événements. Au cours de ces dernières années, de nombreuses cérémonies ont permis de saluer la mémoire des valeureux soldats africains ayant combattu au service de la France. Ainsi, le ministre délégué aux anciens combattants, qui représentait à cette occasion le Président de la République, a inauguré la piste des tirailleurs à Thiowor au Sénégal, le 15 décembre 2002. Dans le cadre du 60e anniversaire de la libération de la Corse, des cérémonies nationales ont été organisées à Ajaccio et à Bastia, les 9 septembre et 4 octobre 2003, auxquelles ont été invités officiellement des anciens tirailleurs marocains. De même, lors du 60e anniversaire de la campagne d'Italie, le ministre a présidé une cérémonie au cimetière français de Monte Mario, près de Rome, le 11 mai 2004, qui a rassemblé des anciens combattants africains dont des anciens tirailleurs marocains et tunisiens. Une seconde cérémonie s'est déroulée le lendemain dans la nécropole de Venafro. Cet hommage aux vétérans de l'armée d'Afrique s'est poursuivi lors des cérémonies commémoratives du débarquement en Provence et, plus particulièrement, lors de la cérémonie internationale qui a eu lieu le dimanche 15 août 2004, à bord du porte-avions Charles de Gaulle, où les anciens combattants africains ont été particulièrement mis à l'honneur. En outre, la mémoire des combattants africains est traditionnellement honorée lors des cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918. Au titre de leur participation au premier conflit mondial, le souvenir des tirailleurs africains a également été évoqué à l'occasion de la cérémonie nationale, commémorant au mémorial de Mondement-Montgivroux (Marne), le 5 septembre 2004, le 90e anniversaire de la bataille de la Marne. Il convient d'ajouter que les journées nationales d'hommage aux harkis et aux « morts pour la France » en Afrique du Nord, célébrées respectivement les 25 septembre et 5 décembre de chaque année, sont aussi l'occasion de se remémorer le sacrifice des soldats africains ayant servi sous le drapeau français. Enfin, des publications pédagogiques, destinées à faire connaître les combats menés par ces soldats, comme la collection « Mémoire et citoyenneté » qui a consacré une plaquette aux tirailleurs sénégalais dans la campagne de France, sont diffusées auprès des directions départementales de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, des établissements scolaires, des collectivités locales, des musées et des associations.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53558

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9832

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2389